

DES ENFANTS FORTS – DES LIEUX SÛRS

Concept de protection de Pro Juventute pour prévenir l'exploitation sexuelle et les violations des limites



Des enfants forts – des lieux sûrs

Pro Juventute considère que sa mission essentielle consiste à défendre le bien-être, la participation et les droits des enfants et des jeunes. Elle plaide par conséquent en faveur de la tolérance zéro en ce qui concerne la mise en danger des enfants, la négligence, la violence physique, psychique et sexuelle. Cette conception de la protection des enfants a force obligatoire pour tous les collaborateurs et collaboratrices, et pour les bénévoles de la Fondation Pro Juventute et des organisations partenaires.

Des règles de comportement et des normes de qualité, qui donnent une orientation et une assurance dans l'action, ont été développées. Toute personne assurera une protection plus efficace si elle agit dans un cadre clair.

Ce flyer vous informe sur le concept de protection de Pro Juventute et pose des règles de comportement visant à renforcer les collaborateurs et collaboratrices et les bénévoles dans leur rôle. Toutes les personnes qui travaillent pour Pro Juventute peuvent ainsi apporter concrètement leur contribution à la protection des enfants qui leur sont confiés.

Exploitation sexuelle et violations des limites

L'exploitation sexuelle comprend tous les actes sexuels avec ou sur un enfant ou un jeune. Ces actes peuvent aller de la violation des limites sans contact physique jusqu'au viol.

Toute forme de violence représente une violation des limites. La volonté de celle ou celui sur qui la violence est exercée, est bafouée ou anéantie, qu'il s'agisse de violence psychique, physique ou sexuelle.

Vous trouverez ci-après des informations sur les thèmes suivants:

- A Prévention** Quels seuils peuvent être définis pour rendre l'exploitation sexuelle et les violations des limites plus difficiles?
- B Intervention** Si cela se produit, comment procédez-vous?
- C Services d'assistance** À qui pouvez-vous vous adresser en cas d'incertitude, de soupçon ou d'incident?



A Prévention – conception de situations à risque

L'exploitation sexuelle proprement dite est précédée bien en amont de violations subtiles des limites. Les auteurs et auteures sont des maîtres en matière de manipulation, ils procèdent de façon très stratégique et organisent méthodiquement l'exploitation sexuelle. Ce qui commence par des violations fortuites des limites évolue insidieusement et secrètement.

Dans les programmes et les projets de Pro Juventute, il existe aussi des situations à risque. On entend par là des actes pas encore pénalement répréhensibles et des situations délicates, dans la zone grise. Cet environnement est propice aux personnes qui cherchent à commettre des faits relevant de l'exploitation sexuelle. De nombreux collaborateurs, collaboratrices et volontaires ne savent pas bien ce qui est encore permis dans les rapports avec les personnes qui leur sont confiées.

Une culture de la transparence et des normes de compartiment claires pour les situations à risque élèvent les seuils pour les personnes qui pourraient passer à l'acte. Elles contribuent également à conforter, orienter et protéger toutes les autres: les enfants sont protégés contre les violations des limites, les collaborateurs, collaboratrices et les bénévoles ont une assurance dans l'action et sont protégés contre les interprétations.

Questions pour sa propre réflexion

- Clarté du rôle: qu'est-ce qui convient à ma fonction?
- Clarification de la mission: quelle est ma mission?
- Conception: comment est-ce que je conçois une situation de manière appropriée?
- Transparence: quelle transparence dois-je assurer vis-à-vis de Pro Juventute, des parents et de l'enfant?



Le code de conduite de Pro Juventute

Pro Juventute a élaboré un code de conduite sur les situations à risque et sur la conception de la proximité et de la distance. Il contient des normes formulées de façon concrète, par exemple sur l'hébergement de nuit, sur les contacts privés après un programme ou sur le choix des lieux. Pour tous les collaborateurs, collaboratrices et les bénévoles dans les programmes de Pro Juventute, ce code constitue un engagement et il est par conséquent signé par toutes les personnes.

B Intervention – si cela se produit

Si un cas d'exploitation sexuelle ou de violation des limites par des collaborateurs, collaboratrices ou des bénévoles est constaté ou suspecté, tous les collaborateurs, collaboratrices et les bénévoles ont l'obligation d'en informer immédiatement le service d'assistance interne ou directement le comité d'intervention. Les services d'assistance sont à disposition également pour les violations légères des limites ou en cas d'incertitudes.

La personne qui attire l'attention sur des actes d'exploitation sexuelle ou des violations des limites doit pouvoir garder l'anonymat. Il faut du courage pour signaler des abus. C'est la raison pour laquelle la personne est protégée.

Le but suprême est de protéger l'enfant ou le jeune de l'exploitation ou de la violence.



À faire et à ne pas faire en cas de soupçon

1. Prenez la situation au sérieux

Notez vos observations et/ou les déclarations de l'enfant rapidement.

2. Faites-vous aider

Le service d'assistance interne vous assure un soutien et vous conseille sur la manière de gérer vos observations et vos suppositions. Vous pouvez aussi faire part directement de vos soupçons au comité d'intervention. Ce dernier est compétent pour toutes les démarches ultérieures.

3. Soutenez l'enfant

L'enfant est en aucune manière responsable de ce qui s'est passé. La responsabilité incombe toujours à l'auteur ou l'auteure des faits. Rassurez l'enfant et félicitez-le pour le courage qu'il a eu d'en parler. Mais ne lui posez pas de questions. Une première enquête avec des déclarations exploitables et l'évaluation de la crédibilité des déclarations ne sont pas de votre ressort. C'est le travail des spécialistes.

4. Acceptez les limites de votre responsabilité

Interdites-vous toute confrontation avec des accusés. Ils ne doivent pas être confrontés trop tôt au soupçon. Abstenez-vous d'intervenir. Le comité d'intervention a toujours la responsabilité de décider du moment de la confrontation et de l'audition des accusés, et des personnes qui sont présentes. Tant que l'affaire n'a pas été examinée par des professionnels, il y a la présomption d'innocence.

C Les services d'assistance

Service d'assistance interne

Andrea Rey
andrea.rey@projuventute.ch
079 736 53 96

Comité d'intervention interne

Nicole Platel (DE/F)
nicole.platel@projuventute.ch
076 424 38 35

Anita Koch
anita.koch@projuventute.ch
044 256 77 43

Leandra Moser
leandra.moser@projuventute.ch
044 256 77 38

Service spécialisé externe

Association ESPAS
Avenue de Rumine 2
1005 Lausanne
contact@espas.info
0848 515 000

Pro Juventute

Thurgauerstrasse 39
8050 Zurich
Tél. 044 256 77 77
info@projuventute.ch

Compte pour les dons 80-3100-6
IBAN CH71 0900 0000 8000 3100 6
projuventute.ch

